



LEGATION OF SWITZERLAND
FOR CEYLON

COLOMBO, le 6 décembre 1963

21. DEZ. 1963

18.12.

7, Upper Chatham Street
Tel. 79403 & 79946

Ref.:

M.112
N.250

- CD/

Kopie an

la Division du commerce

ad Schw.-Ceyl.842.8 Uk

du Département fédéral de l'économie

publique

B e r n e

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de vous faire part d'une nouvelle de nature à raviver certains espoirs dans nos relations avec Ceylan.

Hier soir, au cours d'un dîner que j'ai offert en l'honneur de M. H. Tennekoon, Secrétaire d'Etat permanent aux Finances - qui quittera prochainement Ceylan pour occuper un poste de Direction au GATT à Genève -, dîner auquel assistaient M. T.B. Ilangaratne, Ministre des Finances, et plusieurs de ses collaborateurs, j'ai obtenu la promesse qu'une somme d'un demi million de roupies serait libérée pour l'achat de produits horlogers. La décision a été prise par le Comité spécial chargé de l'attribution des quotas d'importation et elle serait portée prochainement à la connaissance du public.

En même temps, de nouvelles facilités de cet ordre seraient prises en faveur d'autres marchandises frappées depuis 1960 d'interdiction d'importation. Je ne manquerai pas, au moment opportun, de revenir sur le détail de ces mesures.

Il est clair qu'il s'agit là de décisions dont l'origine politique n'est probablement pas étrangère puisque Ceylan



- 2 -

connaîtra de nouvelles élections au plus tard en 1965. Mais, au sujet des montres, nous avons bénéficié de l'amical et bienveillant appui de M. Gooneratne (voir mon rapport du 13 septembre 1963) qui sut plaider notre cause avec succès; c'est d'ailleurs lui-même qui m'a annoncé hier soir la nouvelle intéressant nos fabricants.

Certes, on objectera que le montant s'avère peu important. Toutefois, c'est une première allocation et l'on doit s'en montrer assez satisfait, même si la médaille comporte un revers défavorable, celui des droits de douane qui atteignent jusqu'à 200 % pour certaines catégories de montres.

Tant qu'une confirmation officielle n'aura pas été apportée à la déclaration qui vient de m'être annoncée, je crois prudent de ne pas répandre trop largement la libération en cause, afin d'éviter des désillusions dans le cas où à la suite de malheureuses interventions de dernière heure, le Gouvernement ne devait pas ratifier la décision des services administratifs.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chargé d'affaires de Suisse a.i.:

Leuchter

*M. E. Warden has UK enquiry.
Anmelden hätten sich eher verdient.
Nachfrage in der letzten Minute
Nach wie möglich*